



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le

23 AVR. 2014

Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CENTALE EOLIENNE DE L'OSIERE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 14 avril 2014, une enquête publique qui sera ouverte du **mercredi 04 juin au samedi 05 juillet 2014**, dans les communes de PRIEZ et COURCHAMPS sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée centrale éolienne de l'Osière sur le territoire des communes de PRIEZ et COURCHAMPS présentée par la société CENTRALE EOLIENNE DE L'OSIERE dont le siège social est 4 rue Euler 75008 PARIS.

Le projet est composé de 7 éoliennes d'une puissance nominale de 2,3 MW et d'une hauteur de 135 mètres sur le territoire des communes de PRIEZ et COURCHAMPS.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de PRIEZ et COURCHAMPS ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de COURCHAMPS, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société CENTRALE EOLIENNE DE L'OSIERE au 4 rue Euler 75008 PARIS.

M. Christian ORIGAL, Officier de la gendarmerie nationale, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et Mme Denise LECOQ, inspecteur des impôts, en retraite, a été désignée comme suppléante; M. Christian ORIGAL siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 04 juin 2014	09h-12h	COURCHAMPS
Jeudi 12 juin 2014	16h-19h	PRIEZ
Mardi 17 juin 2014	17h-20h	COURCHAMPS
Vendredi 27 juin 2014	09h-12h	PRIEZ
Samedi 05 juillet 2014	14h-17h	COURCHAMPS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de PRIEZ et COURCHAMPS et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité,

Thomas BOSSUYT